

COMMUNE DE CAGNICOURT

Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition pour l'année 2021 ;
- Vote du budget communal 2021 ;
- Demande de subvention au titre des amendes de police ;
- Informations et questions diverses ;

Compte rendu de la séance du jeudi 08 avril 2021

Le jeudi 08 avril 2021 à 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Thibaut Samier, Maire, en suite de convocation en date du 02 avril 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Madame Christine BEUCAMP, Monsieur Jean-Pierre COURCOL, Monsieur Matthieu COURSIER, Madame Amaria DINCQ, Monsieur Guillaume HAVRANSART, Monsieur Luc LABRE, Madame Alice LEROUX, Monsieur Thibaut SAMIER, Monsieur Vincent STRIQUE, Madame Magali TELLE

Étaient Absents excusés :

Procurations : Audrey SAUVAGE par Amaria DINCQ

Madame Alice LEROUX est élue secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Mars 2021. Ce dernier ayant été diffusé au Conseil Municipal, il n'en est pas fait lecture en séance. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante si elle a des observations. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DE_2021_07 - Taux d'imposition 2021

Nombre de Conseillers :

- en exercices : 11

- présents : 10

- votants : 11

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les taux d'imposition applicable à chacune des taxes de la fiscalité directe locale pour 2021. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la suppression, en 2020, des ressources communales concernant la taxe habitation, et les conséquences de la réforme, en 2021, sur le nouveau taux du Foncier Bâti affectant les ressources départementales aux ressources communales, pour effet de compensation.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition 2021 applicable à chacune des taxes directes locales :

DECIDE pour l'année 2021 :

- Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BATI : 35.02 %
- Taux de la TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI : 42.80 %

Annexe : le tableau 1259

DE_2021_08 - Vote du budget primitif - cagnicourt

Nombre de Conseillers :

- en exercices : 11

- présents : 10

- votants : 11

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Cagnicourt,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Cagnicourt pour l'année 2021 présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 711 342.87 Euros

En dépenses à la somme de : 711 342.87 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	239 559.49
012	Charges de personnel, frais assimilés	149 540.00
014	Atténuations de produits	8 400.00
65	Autres charges de gestion courante	39 175.00
66	Charges financières	7 967.00
67	Charges exceptionnelles	14 450.00
023	Virement à la section d'investissement	46 036.89
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 558.72
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		513 687.10

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	13 102.00
73	Impôts et taxes	116 451.00
74	Dotations et participations	101 910.68
75	Autres produits de gestion courante	15 180.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 055.86
002	Résultat de fonctionnement reporté	259 987.56
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		513 687.10

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	87 086.00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 366.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 055.86
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	79 147.91
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		197 655.77

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	11 832.25
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	79 947.91
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 280.00
021	Virement de la section de fonctionnement	46 036.89
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 558.72
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		197 655.77

ADOPTE A LA MAJORITE

DE_2021_09 - Travaux de sécurisation de traversée des enfants - demande de subvention

Nombre de Conseillers :

- en exercices : 11

- présents : 10

- votants : 11

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Pour faire suite à la séance en date du 19 Mars 2021, Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de créer une opération d'investissement pour l'achat de mobilier urbain afin d'aménager la sécurité routière au sein de la commune, par l'achat de deux radars pédagogiques qui seront placés rue d'Arras et rue du Calvaire, et par l'achat de 4 figurines ou totems (deux pour l'école

maternelle implantés rue d'Arras, et deux pour la garderie périscolaire implantés rue du Général de Gaulle).

L'objectif est d'inciter les usagers de la route à ralentir sur ces zones fréquentées par des enfants et donc à risques.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont éligibles à une subvention auprès du département du Pas-de-Calais, au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire demande l'Avis du Conseil Municipal :

Après en avoir **DELIBERE**, le Conseil Municipal :

- **ACTE** pour l'installation de 4 figurines afin de sécuriser la traversée des enfants pour l'école maternelle, et la garderie périscolaire pour un montant de 5 120 € HT, ainsi que l'installation de deux radars pédagogiques pour un montant de 6 816.00 € HT ; **Soit un total de 11 936 € HT** -

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2021 (opération 108) ;

- **SOLLICITE** une demande de subvention au titre des Amendes de Police auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

FOYER LE GENTIL - Pierre Cordonnier a réalisé les peintures du hall et de la pièce de stockage suite au sinistre. Le devis initial de 1 600€ HT a du être modifié suite à l'aggravation de l'état des murs et du plafond. La facture finale est de 1 900 € HT.

Frédéric fertilise les pelouses de toute la commune car il y a beaucoup de mousse.

COURSE CYCLISTE - La course aura lieu le 3 septembre 2021. Nous sommes à la recherche de bénévoles pour gérer la circulation, la réponse est à rendre avant le 3 juin 2021. Pour plus d'efficacité, nous allons communiquer dans le petit rapporteur. La caravane passera à 16h30, puis premier passage des cyclistes à 17h31, et enfin deuxième passage à 17h46.

PLU-I - Une réunion aura lieu le 20 avril 2021.

DEFIBRILLATEUR - OSARTIS propose d'organiser une commande groupée pour l'achat de défibrillateur. Cet équipement est obligatoire à partir du 1er janvier 2021 (nous sommes en retard) pour les ERP de 4^e catégorie. Nous avons acté le fait d'implanter un DEA (Défibrillateur externe automatique) proche du Foyer Le Gentil afin qu'il puisse être rapidement accessible 24h/24 à partir du stade et de la salle des fêtes.

MAISON MASCLEF - La maison est actuellement à l'abandon. Afin de protéger l'intérêt de la commune (qui n'a pas viabilisé cette maison lors des travaux de 2019), une procédure de récupération dans le patrimoine communal a été entreprise suite à l'observation d'une absence de règlement de la taxe foncière depuis plusieurs années. La procédure prendra longtemps (au moins un an) .

LOGEMENT COMMUNAL RUE D'ARRAS - Audrey loue une maison de la commune, elle a pu bénéficier de l'isolation des combles à 1€, les travaux ont été réalisés. Maintenant que l'isolation est effectuée, Audrey demande si elle peut plaquer les combles. Le conseil donne son accord pour prendre en charge les matériaux, la pose restant à la charge des locataires. Ces travaux n'engendreront pas de hausse du loyer pour le locataire en place.

AIRE DE JEUX - Pas de nouvelle pour l'instant, on attend le retour de l'architecte (prévu pour le mois de mai).

ANIMATION DE MAGALI - Journée ou demi-journée (à définir) qui se déroulera fin août avec les adolescents de 16-18 ans.

Ce qui pourrait être prévu : la visite du musée (à l'étage de la mairie), une simulation de vote (dans le but de former nos jeunes citoyens), voir une intervention ludique de l'armée en fonction des inscriptions. Magali attend également d'autres idées et des volontaires pour l'aider dans l'organisation et l'animation de cet événement. Nous imprimerons des invitations remises en main propre aux ados.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.
Ainsi fait et délibéré.